Document généré le 13 juil. 2025 15:08

Téoros
Revue de recherche en tourisme

La refonte du cadre institutionnel
Des organisations touristiques en mutation

Louis Jolin

Volume 19, numéro 3, automne 2000

Organisations touristiques en mutation

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1071735ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1071735ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)
1923-2705 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Jolin, L. (2000). La refonte du cadre institutionnel : des organisations touristiques en mutation. *Téoros*, *19*(3), 3–4. https://doi.org/10.7202/1071735ar

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA REFONTE DU CADRE INSTITUTIONNEL

DES ORGANISATIONS TOURISTIQUES EN MUTATION

Louis Jolin, rédacteur invité

Le présent numéro de Téoros vise à prendre la mesure des transformations qu'ont connues les administrations nationales du tourisme et à interpeller sur les phénomènes de décentralisation et de régionalisation en regard du développement touristique.

L'État national est en crise. À la faveur du néo-libéralisme ambiant, de la crise des finances publiques (en voie de résorption), du ras le bol des citoyens fatigués de payer des impôts et des taxes, mais toujours exigeants à l'égard des services publics – santé et éducation notamment –, de l'essor fulgurant des technologies de l'information, de l'ouverture des marchés, l'État est attaqué de toutes parts et doit revoir l'exercice de ses diverses fonctions. Des maîtres-mots ont vu le jour ces dernières années : partenariat avec le secteur privé, co-gestion, privatisation, décentralisation. Les États-nations vivent un réel malaise : des traités internationaux, des accords d'intégration économique (ALENA, marché unique européen...) limitent leur souveraineté nationale ; paradoxalement, l'internationalisation des marchés a eu pour effet d'accentuer le phénomène de décentralisation : les régions deviennent des lieux d'appartenance plus souples pour affronter la concurrence internationale.

En outre, la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique ont bouleversé l'échiquier politique mondial et les États de l'Europe de l'Est se sont transformés radicalement. Quelles sont les répercussions de tous ces bouleversements sur le cadre institutionnel du tourisme, secteur hautement concurrentiel où les États ont joué historiquement un rôle important ? Des bouleversements qui ne proviennent pas exclusivement de la dynamique internationale, mais aussi d'enjeux politiques au sein même des États, soucieux d'alléger leur poids et de se rapprocher des citoyens ou encore aussi désireux d'étendre leur influence efficacement sur l'ensemble de leur territoire.

Le professeur Vincent Lemieux, de l'Université Laval, rappelait dans le premier chapitre d'un ouvrage consacré à la décentralisation, que « les débats autour de la *décentralisation* et de son contraire, la *centralisation*, ressurgissent constamment et ce, à cause de la nature même des systèmes politiques [... et que] non seulement les débats autour de la décentralisation sont permanents, mais ils renvoient à des phénomènes qui sont au cœur de la structuration et du fonctionnement des systèmes politiques » (Lemieux, 1997 : 13-14).

Le premier article du présent numéro, rédigé par le soussigné, fait un survol des transformations qu'ont connues plusieurs administrations nationales du tourisme des pays industrialisés dans la dernière décennie, en s'appuyant sur des renseignements qui proviennent de l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) et de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) : transformations qui reflètent un parti pris pour la décentralisation, la concertation et le partenariat avec le secteur privé. Des expériences de partenariat organique dans le domaine de la promotion touristique y sont présentées tout en faisant ressortir certaines limites.

La chute du communisme dans les pays de l'Europe de l'Est a radicalement changé la donne dans ces pays, comme le souligne Monika Peppo qui fait le bilan des changements au sein des structures organisationnelles du tourisme en Albanie : le passage d'une économie planifiée à une économie de marché ne va pas sans heurts et, même si le pays est sorti d'un système hyper centralisé, il n'a aucune tradition en matière de décentralisation, ce qui nuit à la prise en charge du développement touristique par les organisations politiques locales.

Au Québec, depuis plus de vingt ans maintenant, les associations touristiques régionales sont les interlocutrices privilégiées du ministère responsable du tourisme ou de Tourisme Québec. Les ATR ont vu se développer sur leur territoire respectif de nombreuses organisations locales (corporations de développement touristique, offices de tourisme, bureaux de tourisme et de congrès...) qui représentent des intérêts territoriaux locaux, traduisant organiquement une démarche identitaire ; bien que liées intimement au pouvoir local, ces organisations sont aussi partie prenante du régionalisme politique[1]. Les organisations locales et régionales de tourisme sont-elles rivales ou complémentaires ? Telle est la question à laquelle tente de répondre Lynda Johnson. Après avoir présenté le mandat des organisations touristiques qui œuvrent au plan local, tout en évoquant les conséquences sur ce plan de l'avènement des centres locaux de développement (CLD) à l'échelle des MRC, Lynda Johnson propose diverses explications de

l'émergence des organisations locales et souhaite une réelle concertation entre les organisations locales et régionales autour d'un objectif commun, la mise en valeur du tourisme, pour permettre au Québec de se positionner avantageusement sur la scène internationale.

Les municipalités québécoises sont des instances décentralisées (de type « dévolution ») qui bénéficient de délégations de pouvoirs de la part des autorités provinciales par des lois ou des chartes constitutives et qui bénéficient d'une large autonomie financière. Elles vivent cependant une période mouvementée de fusions et de regroupements (forcés ou non) qui, pour Danielle Pilette, auront des effets marquants sur l'offre touristique : les regroupements municipaux devraient mettre un terme à l'extrême fragmentation et à la concurrence intermunicipale en matière touristique et favoriser l'émergence et le développement d'un tourisme véritablement métropolitain.

Le Quartier international de Montréal (le « QIM ») est un exemple de ce développement. Il s'agit d'un projet structurant qui repose sur le partenariat des secteurs public, parapublic, institutionnel et privé : le financement public y est utilisé comme levier du développement privé selon Clément Demers, Bernard Lamothe et Louis-François Monet. Pour eux, il s'agit aussi d'un projet d'aménagement urbain d'envergure qui vise, entre autres, à retisser les liens entre le Vieux-Montréal et le Centre des affaires. Dans leur article, ils présentent les rôles des divers partenaires qui sont engagés dans le projet tout en dévoilant les caractéristiques qui feront du QIM un attrait touristique en soi.

Pour éviter les conflits entre les organismes qui œuvrent sur son territoire, la France a adopté la Loi du 23 décembre 1992 portant sur la répartition des compétences dans le domaine du tourisme. Cette Loi s'inscrit dans la démarche de décentralisation entreprise depuis le début des années 1980. Mais, comme le souligne Jean-Luc Pecqueux à qui nous avons demandé de faire un bilan de l'application de cette loi, le législateur français a dû faire face à une « décentralisation touristique de fait mise en place empiriquement par les collectivités territoriales ». La Loi du 23 décembre 1992 a dû composer avec cette réalité et a surtout proposé des exigences de coopération entre les comités régionaux du tourisme, les comités départementaux du tourisme et les offices de tourisme. Bien que ces organismes aient choisi majoritairement, pour le moment, la forme associative, le législateur a fait entrer sous la tutelle publique des organismes qui évoluaient dans l'univers du droit privé. On trouve certes au sein de ces organismes des professionnels du tourisme et des représentants d'élus, mais Jean-Luc Pecqueux doute que cela soit suffisant pour déclencher un véritable partenariat. Il faut se méfier de la solution organique illusoire !

La question de la décentralisation ne renvoie pas seulement au cadre institutionnel. Selon Denis Serra, la spécialisation micro-régionale intégrant les produits identitaires assure la diversité attendue par le visiteur et permet d'augmenter les retombées économiques pour une région isolée et de petite taille. Le cas de la Corse illustre le propos de Serra qui a fait appel notamment aux travaux de Lancaster au sujet de la nouvelle théorie du consommateur et à ceux de Fustier sur la production de biens identitaires. Le succès de cette stratégie de développement repose sur la prise en compte des populations locales et de l'environnement, la participation du monde rural et la coopération entre les acteurs de la spécialisation.

Région administrative, région des ATR, région des MRC, région identitaire, micro-région... la question est posée : y a-t-il un territoire plus favorable que les autres pour une intervention touristique ? Le temps est-il venu de revoir le découpage touristique du Québec ? Deux essais tentent de proposer quelques pistes de réflexion et complètent la section thématique du présent numéro. Pour François de Grandpré, il faut avoir le courage de réfléchir à la question en s'appuyant sur la connaissance du produit touristique québécois et sur les contributions de la géographie, mais aussi de l'anthropologie, de l'histoire et de la sociologie. Des espaces touristiques tirent leur épingle du jeu en dehors du découpage régional traditionnel. Pour de Grandpré, la structure organisationnelle est probablement le principal frein à un nouveau découpage. Dans son article, il évoque les principales contraintes et les principaux avantages d'un nouveau découpage et invite les intéressés à débattre de la question au Colloque *Téoros* qui aura lieu en mai 2001 dans le cadre du Congrès de l'ACFAS.

Marc Laplante a écrit un essai sur l'accueil touristique en région. Après avoir défini ce que signifie l'accueil des touristes, plus particulièrement le processus même d'accueil, il se demande quel est le territoire le plus favorable pour les recevoir : l'espace local ? l'espace régional ? Mises à part les très grandes villes qui constituent des univers riches et complexes, il considère l'espace régional comme le plus propice, mais pas n'importe quel espace régional : celui de la région culturelle. Il propose lui aussi de revoir les découpages régionaux « qui n'ont jamais été fondés ni justifiés ».

Ce numéro de Téoros soulève donc plusieurs questions sur le découpage régional qui ne peuvent être dissociées du cadre institutionnel, lui-même en mutation. Mais, comme le soulignait si justement le politicologue Jacques Léveillée au début des années 1990, « la première tâche des intervenants publics consiste à bien connaître le milieu dans lequel ils projettent une intervention. Il ne suffit pas de constater que les entreprises et les associations œuvrant dans le secteur du tourisme sont très nombreuses pour conclure qu'il faille les regrouper, d'une façon ou d'une autre, en utilisant l'argument qu'elles visent à atteindre des buts *objectivement* convergents (...). Aussi la pire solution serait la solution purement bureaucratique » (Pelletier, 1990 : 8). L'affirmation de Léveillée conserve toute son actualité !

NOTE

1 Le régionalisme politique « est généralement basé sur la solidarité locale et supralocale qui transforme les collectivités territoriales en communautés » (Proulx, 1998 : 23). Il se distingue du régionalisme fonctionnel, appelé aussi régionalisation ou déconcentration de l'État.

BIBLIOGRAPHIE

Lemieux, Vincent (1997), *La décentralisation*, Québec, IQRC/Presses de l'Université Laval.

Pelletier, Jean (1990), « Entrevue avec le politicologue Jacques Léveillée », *Téoros*, 9 (1), mars, p. 8-10.

Proulx, Marc-Urbain (1998), « L'organisation des territoires au Québec », *L'Action nationale*, Tiré à part, février-mars.